

## *Sectionneurs de raccordement*

Pour assurer la sécurité de son personnel en cas d'intervention dans le *réseau*, le *Transporteur* exige que les *centrales* puissent être isolées du *réseau de transport* par un point de coupure visible, accessible au *Transporteur*. Ce point de coupure doit être situé le plus près possible du *point de raccordement*.

Ce rôle de point de coupure est généralement rempli par un sectionneur installé à chaque *point de raccordement*. Ce sectionneur, appelé *sectionneur de raccordement*, doit pouvoir être cadenassé en position ouverte (l'angle d'ouverture doit être supérieur à 90° pour une ouverture verticale avec lame vers le haut).

Si ce sectionneur est motorisé, ses mécanismes de commande et d'entraînement doivent pouvoir être désactivés, découplés et cadenassés. Il est requis d'avoir un endroit pour couper l'alimentation du moteur en utilisant par exemple des couteaux (knife switch) et un endroit pour pouvoir installer un cadenas sur la porte du boîtier de commande. Le tuyau de commande doit également avoir un dispositif de verrouillage comprenant une goupille. De plus, si le mécanisme d'urgence est un volant, il faut pouvoir cadenasser le sélecteur extérieur et des hublots doivent permettre de visualiser les couteaux lorsque le boîtier de commande est fermé et cadenassé. Si le mécanisme d'urgence est par manivelle, des hublots doivent permettre de visualiser les couteaux et le sélecteur de commande locale lorsque le boîtier de commande est fermé et cadenassé. Les orifices pour les cadenas ou les pinces de cadenassage doivent avoir un diamètre de 12 mm.

Les *installations* du *producteur* peuvent comporter plus d'un *sectionneur de raccordement*. Dans certains cas, le *Transporteur* pourra accepter qu'un appareil autre qu'un sectionneur (p. ex. un disjoncteur débrochable) remplisse le rôle de point de coupure.

Dans tous les cas, le *producteur* devra fournir les spécifications de l'appareillage au *Transporteur* qui en validera la conformité à ses exigences de sécurité.

À noter qu'un *sectionneur de raccordement* ne peut en aucun cas être couplé avec un sectionneur de mise à la terre qui serait situé du côté *réseau de transport*, ce qui aurait pour conséquence de mettre à la terre le *point de raccordement* à l'ouverture du *sectionneur de raccordement*.